



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DES SERRES ET PELOUSES DU QUERCY BLANC

Fiches actions synthétiques – 2016

Proposition d'actualisation suite au Comité
de pilotage du 24 mai 2016



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Analyse des fiches-actions du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des Serres et pelouses du Quercy Blanc et proposition d'actualisation

Codes couleur : vert = maintien de la mesure / rose = retrait de la mesure / orange = ajout d'une mesure

Objectifs	Ligne d'action	Nom de la Mesure	Analyse de la mise en œuvre	Efficacité pour la préservation des habitats/espèces visés	Proposition d'actualisation de la mesure
Maintenir les surfaces de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire	A Traduction en Mesures agro-environnementales	A.1.1 : Diagnostics éco-pastoral de l'exploitation	Action mise en œuvre depuis 2007, en préalable à la contractualisation par les exploitants de MAET (contrats agricoles)	Forte	Maintien de la mesure.
		A.2.1 : Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Action proposée aux exploitants et contractualisée sur quelques hectares (9 ha). Objectif fixé au docob : 120 ha largement surestimé, le potentiel est moindre	Faible	Maintien de la mesure Evolution du fonds pour traduction en MAEC.
		A.2.2 : Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Action proposée aux exploitants mais non mise en œuvre ni contractualisée. Les prairies naturelles de fauche abandonnées sont généralement non déclarées à la PAC et donc non éligibles aux contrats agricoles	Mauvaise	Retrait de la mesure
		A.2.3 : Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Action proposée aux exploitants et contractualisée sur quelques hectares (5.5 ha). Les objectifs fixés au Docob de 130 ha sont certainement surestimés, le potentiel contractualisable étant autour de 90 hectares	Faible	Maintien de la mesure. Evolution du fonds pour traduction en MAEC.
		A.2.4 : Gestion pastorale des parcours de landes et pelouses sèches calcicoles	Action proposée aux exploitants et bien mobilisée. 12 exploitants l'ont contractualisé sur 243 hectares	Forte	Maintien de la mesure Evolution du fonds pour traduction en MAEC.
		A.2.5 : Gestion extensive des prairies naturelles contenant des HIC ou HEIC	Action proposée aux exploitants et bien mobilisée.	Forte	Maintien de la mesure Evolution du fonds pour traduction en MAEC.
		A.2.6 : Entretien et réhabilitation des haies	Action proposée aux exploitants et non contractualisée car notamment la contrepartie financière ne compense pas le travail d'entretien demandé dans le cahier des charges (retour des	Mauvaise	Retrait de la mesure

			exploitants)		
		A.2.7 : Maintenir et favoriser les plantes messicoles	Action non mise en œuvre et non mobilisée car non éligible aux crédits Natura 2000 (habitats et espèces non d'Intérêt Communautaire)	Pas d'habitat ou espèce d'Intérêt Communautaire ciblé	Retrait de la mesure
		A.3.1 : Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise	Action non mise en œuvre car difficilement traductible dans le dispositif national de MAE Rechercher d'autres sources de financements pour la mise en œuvre	Mauvaise	Maintien de la mesure
Maintenir les surfaces de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire	B Traduction en contrats non agricoles non forestiers	B.1.1 : Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Action mobilisée sur le site via deux actions dont une (création d'une Association Foncière Pastorale sur le site de Saint-Paul) n'a pas aboutie à ce jour A déployer davantage vu les potentialités locales fortes	Faible	Maintien de la mesure
		B.1.2 : Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Action non mobilisée sur le site A déployer vu les potentialités locales fortes	Mauvaise	Maintien de la mesure
		B.1.3 : Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Action mobilisée sur le site via 1 action à Belfort du Quercy A déployer davantage vu les potentialités locales fortes	Faible	Maintien de la mesure
		B.2.1 : Entretien de parcelles en HIC de landes et de pelouses calcicoles	Action mobilisée sur le site via 1 action à Belfort du Quercy A déployer davantage vu les potentialités locales fortes	Faible	Maintien de la mesure
		B.2.2 : Entretien de parcelles en HIC de prairies à Damier de la Succise	Action à mobiliser sur des parcelles connues pour la présence du Damier de la Succise (suite au suivi de 2014 notamment)	-	Ajout de la mesure (ou intégrer cet habitat d'espèce Ic dans la mesure B.2.1)
		B.2.3 : Gestion pastorale de parcelles en habitats d'Intérêt Communautaire	Action à mobiliser seule ou en complément d'une action B.1 d'ouverture de pelouse fortement ou moyennement embroussaillée	-	Ajout de la mesure Option a. Gestion pastorale / option b. mise en place d'équipements pastoraux pour la gestion pastorale
		Maintenir les surfaces de	C Actions hors Contrats	C.1.1 : Veille et animation foncière sur les sites	Actions déployées sur le site avec les partenaires (Adasea.d'Oc, SAFER, Conseil Départemental du Lot) entre 2006 et 2009, mais non suivies de
C.1.2 : Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles HIC				Retrait des 3 mesures	

pelouses et landes d'Intérêt Communautaire		C.2.1 : Aide au stockage du foncier	traduction sur le terrain. Actions abandonnées en 2010.		
		C.2.2 : Aide à la parcelle cédée			
		C.3.1 Création d'Association Foncière Pastorale	Ce type d'outil permet de mobiliser le foncier autour d'un projet collectif de revalorisation par le pastoralisme de parcelles en déprise agricole. Cela permet notamment de travailler à une grande échelle en terme de surface et de propriétaires.	-	Ajout de la mesure
Maintenir les surfaces de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire	D Actions hors contrats	D.1.1 : Acquisitions foncières de milieux remarquables	Action non mobilisée. Les financements sont à rechercher auprès d'autres financeurs car l'acquisition n'est pas finançable via Natura 2000. Action pertinente vu le contexte local de morcellement du foncier et de déprise agricole sur les secteurs de pechs notamment car les plus difficiles (accès, peu de ressources, système de polyculture élevage de bovins)	Mauvaise	Maintien de la mesure
		D.2.1 : Aide à l'entretien des chemins existants desservant les parcelles en HIC	Action non mobilisée Faible potentiel en raison des critères d'éligibilité de parcelles à cette mesure Rechercher des financements pour cette action vi d'autres programmes ?	Mauvaise	Maintien de la mesure
Informier et sensibiliser aux enjeux	E Actions de communication et sensibilisation	E.1.1 : Pérenniser la diffusion du bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	Bulletin d'information réalisé chaque année depuis 2006. Apprécié des lecteurs. Des évolutions du document sont-elles nécessaires ?	Forte	Maintien de la mesure
		E.1.2 : Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion	Action mise en place dans le cadre du bulletin de liaison propre au site du Quercy blanc au moment de l'élaboration du Docob. Action mise en œuvre dans le bulletin De Site en Site et valable pour tous les sites du territoire du Parc	-	Retrait de la mesure
		E.1.3 : Création d'une exposition sur les patrimoines naturels ou d'un Livret « Découvrir »	Action réalisée en 2004/2005. L'exposition a été mise à disposition des communes du site. Actuellement,	-	Maintien de la mesure en orientant vers des panneaux d'exposition thématiques

du site		disposition des Communes des sites	cette exposition n'est plus à jour et ne peut plus être utilisée Peut être pertinent de créer une exposition sur une entrée plus thématique comme les pelouses et landes ou le Damier de la Succise ou de Créer un Livret « Découvrir... » sur un patrimoine naturel emblématique du site		(habitats, espèces) et/ou des livrets d'information thématiques
		E.2.1 : Intégration d'information sur N2000 dans les supports d'information du circuit existant sur « Pelouses de Lalbenque »	Action non mise en œuvre. A déployer en lien avec la stratégie touristique du Parc et sa signalétique d'interprétation. Rechercher d'autres financements que ceux liés à Natura 2000 pour les panneaux notamment	Mauvaise	Maintien de la mesure
		E.2.2 : Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site N2000 « FR7300917 »	Action non mise en œuvre car non finançable via Natura 2000. A maintenir afin de rechercher des financements autres	Mauvaise	Maintien de la mesure
Améliorer les connaissances	F Inventaires et suivis	F.1.1 : Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux	Une 2 ^{ème} Cartographie des habitats a été réalisée en 2010 par le conservatoire botanique. L'évolution de l'état de conservation des habitats n'a pas été réalisée.		Maintien de la mesure
		F.2.1 : Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site	Suivi réalisé en 2014 Action à maintenir car le suivi doit se renouveler dans l'idéal tous les 2 ans		Maintien de la mesure voire regroupement avec la fiche F.3.1
		F.2.2 : Contrôle de l'état de conservation des populations d'oiseaux remarquables du site	Action non mise en œuvre Le site émane de la Directive Habitats, Faune, Flore. Les Oiseaux ne peuvent pas justifier d'actions financées directement Cependant, on peut maintenir l'action et la réaliser en recherchant des financements autres que Natura 2000		Maintien de la mesure
		F.2.3 : Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites et suivi des populations	Action non mise en œuvre car non éligible aux crédits liés à Natura 2000. Ces espèces ne sont pas d'intérêt Communautaire Financements à rechercher par ailleurs (Contrat restauration Biodiversité ?)		Maintien de la mesure

		F.3.1 : Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires	Suivi réalisé en 2014 Action à maintenir car le suivi doit se renouveler dans l'idéal tous les 2 ans		Maintien de la mesure voire regroupement avec la fiche F.2.1
		F.4.1 : Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites	Action réalisée en 2006 qui mériterait d'être renouvelée prochainement pour suivre leur évolution et affiner des projets d'actions		Maintien de la mesure
		F.4.2 : Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale	Inventaire réalisé en 2009 hors financements Natura 2000 car ces espèces et habitats ne sont pas d'Intérêt Communautaire. Les financements sont issus du plan national d'actions sur les messicoles		Retrait de la mesure ou la transformer en une action de « Suivi des espèces messicoles » ?
Animer, coordonner	G Animation	G.1.1 : Animation et mise en œuvre du DOCOB	Action mise en œuvre depuis 2005.		Maintien de la mesure. Evolution du fonds pour intégrer notamment le suivi de l'information Natura 2000 SIN2

Ci-après les fiches-actions détaillées, avec les mêmes codes couleur utilisés.

En rouge, des propositions d'ajouts ou de modifications au sein des fiches-actions qu'il est proposé de conserver, ou des commentaires pour sa mise en œuvre.

Articulation générale des mesures de gestion

Le document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

Ces mesures de gestion du site s'articulent de la façon suivante :

AXES DE TRAVAIL	Les mesures de gestion sont de 4 types :
------------------------	--

I – Mesures de gestions

II – Mesures connexes

III – Suivi et évaluation du document d'objectifs

IV – Animation et mise en œuvre du document d'objectifs



LIGNES D' ACTIONS	7 lignes d'actions ont été retenues : de A à G
--------------------------	--

L'ensemble de ces lignes d'actions permet de répondre aux objectifs de conservation identifiés

Ex : Ligne d'action A – Agri-Environnement.



MESURES	Chaque ligne d'action regroupe une ou plusieurs mesures
----------------	---

Ex : Mesure A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.



FICHES ACTIONS	Chaque mesure est déclinée en une ou plusieurs actions concrètes dans une fiche action
-----------------------	--

Ex : Fiche-Action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site.

Structure des Fiches actions

Code de l'action	<i>Intitulé de la Fiche-action</i>
------------------	------------------------------------

Ligne d'action/Mesure	<i>Codes et intitulés de la ligne d'action et de la mesure auxquelles se réfère l'action</i>
Objectif général visé	<i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i>
Objectif de gestion visé	<i>Codes et intitulés des objectifs de gestion visés par l'action</i>
Habitats et espèces concernés	<i>Codes et intitulés des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i>
Zone d'application	<i>Zone d'application de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.</i>
Opérateur / Partenaires	<i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels</i>
Bénéficiaire	<i>Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire</i>
Nature de l'action	<i>Précisions concernant le type d'action que présente la fiche action :</i> <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC
Montant	<i>Financements Natura 2000 ou hors Natura 2000 Sur devis ou forfaitaire</i>

Objectifs :

Objectifs opérationnels de l'action.

Descriptif :

Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiels et/ou contenu de l'action.

NB : Le reste du cahier des charges ne sera pas présenté ici pour plus de clarté.

Autres éléments de la fiche action :

(Se reporter au DOCOB)

Calendrier de Plan de financement

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Récapitulatif des mesures

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D’ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD
(Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité)

Mesure A.1

Mise en place d’un diagnostic d’exploitation individuel préalable aux mesures A.2

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d’aides agri-environnementaux existants

Mesure A.3

Mise en relation des noyaux de population de Damier de la Succise

NB : les fiches-action de la ligne d’action A doivent être mises à jour à partir des cahiers des charges nationaux des engagements unitaires permettant de composer les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC).

A.1.1

Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation (enjeux patrimoniaux et économiques)

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	Pour les diagnostics écologique : les parcelles de l'exploitation situées dans les sites ; Pour le diagnostic pastoral : toutes les parcelles de l'exploitation.
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, organismes agricoles et exploitant

Objectifs :

- Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;
- Définir les parcelles qui seront engagées obligatoirement en mesures de gestion ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

- Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :
 - Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - Visite de terrain ;
 - Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion (mesures et options) à retenir dans le cadre des MAE...).
- Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :
 - Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agro-pastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...);
 - Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).
 - Recoupement du diagnostic pastoral de l'exploitation et du diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans le CAD, ainsi que les préconisations de gestion (options) à retenir.

A.2.1

Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	2./ (3.) /(4.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles fermées et landes fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière : 265€ /ha/an

Objectifs :

- Action permettant de répondre à l'une des menaces identifiées pour les Habitats d'intérêt communautaire primordiaux les plus fragiles des trois sites Natura 2000 : landes fermées en cours de boisement (évolution naturelle) ;
- Reconquêtes d' anciens parcours entièrement abandonnés en vue de leur gestion pastorale ;
- Amélioration des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif

- Réaliser un diagnostic écologique et pastoral des parcelles de l'exploitation en site Natura 2000
- Croiser avec le système d'exploitation de l'exploitant
- Pour définir les MAEC les plus adaptées à chaque contexte de parcelle et établir un plan de gestion pastorale voire un plan des travaux dans le cas de MAEC avec réouverture ou coupe de bois (mesure de gestion des pelouses et landes en sous-bois)
- Mesure HE03 : Restauration mécanique et gestion pastorale d'habitats IC issus de landes : réouverture mécanique suivie d'un entretien annuel par le pâturage
- Elaboration d'un plan de gestion et d'un plan des travaux pour organiser la réouverture mécanique et le pâturage

A.2.2

Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	2./ (3.) / (4.)/
Habitats et espèces concernés	Prairie de fauche de basse altitude sur sol calcaire (6510) Habitat ponctuel de Prairie à molinie (6410) sur sols marneux des serres
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière /ha/an => 265 €/ha/an

Objectifs :

- Reconquêtes d'anciennes prairies (de fauche notamment) entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), en vue de leur gestion pastorale (parcelles généralement situées en fond de combe ou de vallon) ;
- Amélioration des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OBLIGATOIRE : Les surface à engager et à gérer seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Mesure traduite dans le dispositif de Mesure-Agroenvironnementales et Climatiques
- Mesure HE03 : Restauration mécanique et gestion pastorale d'habitats IC issus de landes fermées (dans laquelle on prévoit une option dans le cas de prairies fermées) : réouverture mécanique suivie d'un entretien annuel par la fauche
- Elaboration d'un plan de gestion et d'un plan des travaux pour organiser la réouverture mécanique et le pâturage

A.2.3

Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2./ (3.) /(4.)/ (6.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles et landes semi-fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130) Prairie de fauche de basse altitude sur sol calcaire (6510) Habitat ponctuel de Prairie à molinie (6410) sur sols marneux des serres Habitat d'espèce Damier de la Succise
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière /ha/an => 113 €/ha/an

Objectifs :

- Reconquête d'anciens parcours ou prairies abandonnés récemment ;
- Amélioration des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OBLIGATOIRE : Les surface à engager et à gérer seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Mesure traduite dans le dispositif de Mesure-Agroenvironnementales et Climatiques
- Mesure HE02 : Entretien pastoral et mécanique de pelouses et landes sèches (habitats d'intérêt communautaire) : réouverture mécanique légère suivie d'un entretien annuel par le pâturage
- Elaboration d'un plan de gestion pastoral et d'un plan des travaux pour organiser l'entretien mécanique

A.2.4

Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2. /(4.)
Habitats et espèces concernés	Complexe de pelouses sèches et de landes (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière /ha/an => 75 €/ha/an (HE01) 132 €/ha/an (HE04)

Objectifs :

- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitats d'intérêt communautaire encore utilisé ;
- Inciter les exploitants à l'utilisation pastorale d'anciens parcours abandonnés, mais dont l'état de conservation ne nécessite pas de travaux de réouverture du milieu ;
- Maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OBLIGATOIRE : Les surface à engager et à gérer seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Mesure traduite dans le dispositif de Mesure-Agroenvironnementales et Climatiques
- **Mesure HE01** : gestion pastorale de pelouses et landes sèches (habitats d'intérêt communautaire) : élaboration d'un plan de gestion pastoral
- OU
- ajouter en option la **Mesure HE04** : gestion pastorale de pelouses et landes en sous-bois (habitats d'Intérêt Communautaire) – mesure de sylvopastoralisme : élaboration d'un plan de gestion pastoral et d'un plan des travaux organisant les opérations de coupes de bois et d'entretien mécanique

A.2.5

Gestion extensive des prairies naturelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèce (Damier de la Succise)

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	3./ 4.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510) Habitat d'espèce du Damier de la Succise (1065).
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière /ha/an => 150 €/ha/an (HE05) 120 €/ha/an (HE06)

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Encourager des pratiques agropastorales favorables sur les parcelles renfermant des habitats d'espèce « Damier de la Succise ».

Descriptif :

- Action OBLIGATOIRE : Les surfaces à engager et à gérer seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1
- Sur les parcelles de prairies contenant l'habitat 6510 ou l'habitat d'espèce du Damier de la succise ;
- Mesure traduite dans le dispositif de Mesure-Agroenvironnementales et Climatiques
- **Mesure HE05** : Suppression fertilisation azotée et retard de fauche au 20 juin sur prairies IC
- OU
- **Mesure HE06** : Gestion des habitats prairiaux d'intérêt communautaire avec retard de fauche au 20 juin

A.2.6

Entretien et réhabilitation des haies

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	(3.)/ (4.)/ 6.
Habitats et espèces concernés	Damier de la succise (papillon d'intérêt communautaire favorisée par la présence de haies « coupe vent », 1065) + Bruant ortolan (directive oiseau) et Fauvette orphée.
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière - /ml/an (mesure existe au niveau nationale)

Objectifs :

- Favoriser l'espèce d'intérêt communautaire Damier de la Succise ;
- Favoriser d'autres espèces participant à la biodiversité générale des sites (oiseaux) ;

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Action traduite dans le dispositif de Mesure-Agroenvironnementales Territorialisées sur la période 2007-2013, mais non contractualisée par les exploitants, d'où une
- **Action non traduite dans le dispositif de Mesure-Agroenvironnementales et Climatiques car sur la période précédente, il n'y a pas eu de contractualisation de la mesure par les exploitants en raison de la contrepartie financière trop faible**

A.2.7

Maintenir et favoriser les plantes messicoles

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	
Enjeux de conservation visés	6
Habitats et espèces concernés	Hors intérêt communautaire : cortège riche des plantes messicoles, dont trois espèces protégées en France, Sabline des chaumes, Pied d'alouette de Bresse, Nigelle de France, plus éventuellement, Spéculaire de castille.
Zones d'application	Les trois sites

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière - € /ha/an

Objectifs :

- Favoriser la biodiversité globale des sites, : intégration d'un des points forts identifiés lors de l'état des lieux, la grande richesse messicole des sites (plus de vingt espèces spécifiques recensées, et souvent en voie de raréfaction du fait de l'évolution des pratiques, comme le Bleuet, Nielle des blés, Glaïeul des moissons...);
- Inciter les exploitants à prendre en compte cet enjeu secondaire, mais étroitement lié au système extensif d'exploitation des cultures annuelles.

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Préalable obligatoire : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Non contractualisable dans le dispositif de mesures agri-environnementales territorialisées
- Mesure non traduite dans le dispositif de MAEC car les espèces visées ne sont pas d'Intérêt Communautaire
- L'action prévoit la « **Non récolte sur une parcelle en céréale à paille pour maintenir les plantes messicoles** » (Pas de traitement phytosanitaire, de fertilisation et pas de récolte sur 10 % au moins de la parcelle, avec un maximum de 0,5 ha par parcelle)

Retirer la mesure OU la conserver en recherchant des possibilités d'éligibilité et financières via un autre programme ?

A.3.1

Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	3./ 4.
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats situés entre deux noyaux de population de Damier de la Succise, contenant effectivement ou potentiellement de la Succise des prés
Zones d'application	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire / cible	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Types d'action	Mesures agro-environnementales et climatiques Contrat agricole
Montant	Contrepartie financière /ha/an

Objectifs :

- Mettre en relation physique des parcelles renfermant des populations isolées de « Damier de la Succise », par la création de bandes enherbées...favorables à la dissémination des adultes ;
- Eviter le dépérissement des populations isolées, favoriser l'extension de l'espèce à l'ensemble des parcelles identifiées pouvant héberger ou hébergeant des stations de Succise des prés.

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Préalable obligatoire : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Non transcrite dans le dispositif de mesures agri-environnementales
- Cette action vise la **Création de bandes enherbées en bordure des parcelles, entre les noyaux de populations identifiées contenant des stations de Succise, ou favorables par l'implantation de bandes enherbées** (cette action pourrait être transcrite en MAEC avec l'engagement unitaire COUVER_06 « Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées »). Cette action n'a pas été retenue lors des groupes de travail locaux.

LIGNE D'ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas prétendre à une MAE (Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...)

Mesures B.1

Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales

Mesures B.2

Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales

B.1.1

Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	2./ (6.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles fermées et landes fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Types d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) A32301P
Montant	Forfaitaire sur la base de devis
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations...

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes pelouses sèches autrefois pâturées;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Réouverture d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien **mécanique** après ouverture ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Réouverture mécanique sous forme de layons, ou en plein sur des secteurs définis dans le cadre d'un plan des travaux
- Entretien mécanique après réouverture
- Ajouter option de la gestion par pâturage après réouverture mécanique

B.1.2

Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	4./ (6.)
Habitats et espèces concernés	habitats ponctuels , 6410 et 6510 (Prairies à molinie sur calcaire (option 2 seulement) et prairie de fauche de basse altitude (options 1 ou 2))
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Types d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) – A32301P
Montant	Forfaitaire sur la base de devis
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations...

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées (généralement situées en fond de vallon) ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Réouverture **d'anciennes prairies** entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien **mécanique** après ouverture ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Réouverture mécanique sous forme de layons, ou en plein sur des secteurs définis dans le cadre d'un plan des travaux
- Maintien de l'ouverture par la mise en place d'une pratique de fauche annuelle (suivi optionnellement par un pâturage d'automne)

B.1.3

Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	(1.)/ 2./ (4.)/ (6.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles et landes semi-fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130) + autres habitats ponctuels (Prairies à molinie sur calcaire et prairie de fauche de basse altitude, 6410 et 6510) Habitats de l'espèce Damier de la Succise
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Types d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) – A32301P/A32305R
Montant	Forfaitaire sur la base de devis
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations...

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Réouverture **d'anciennes prairies** ou **de landes semi fermées** issues de pelouses sèches abandonnées : habitats d'intérêt communautaire en cours de dégradation par l'abandon, mais dont le degré de fermeture n'est pas encore trop marqué (parcelles encore pénétrables, recouvrement < à 30 % de ligneux) ;
- Entretien **mécanique** après ouverture ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée par travaux mécaniques ou manuels
- Entretien mécanique après ouverture
- **ajouter option de l'entretien après ouverture par pâturage seulement**

B.2.1

Entretien de parcelles en habitat d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2. / (6.)
Habitats et espèces concernés	Complexe de pelouses sèches et de landes (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Types d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) – A32303P
Montant	Forfaitaire sur la base de devis
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations...

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de parcours abandonnés, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

- Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels

B.2.2

Entretien de parcelles en habitat d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche ou prairies à Damier de la Succise

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2. / (6.)
Habitats et espèces concernés	Prairies naturelles de fauche (6510) / habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire (Damier de la Succise 1065)
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Types d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) – A32303P/A32304R
Montant	Forfaitaire sur la base de devis
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations...

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de prairies abandonnées, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ou après une réouverture de milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;

Descriptif des engagements :

- Entretien par la fauche
- Et/ou entretien par le pâturage après élaboration d'un plan de gestion

B.2.3

Gestion pastorale de parcelles en habitats agropastoraux d'Intérêt Communautaire

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2. / (6.)
Habitats et espèces concernés	Complexe de pelouses sèches et de landes (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Types d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) – A32303R/A32303P
Montant	Forfaitaire sur la base de devis
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations...

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de pelouses et landes abandonnées, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ou après une réouverture de milieux ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;

Descriptif des engagements :

- Option a : gestion par le pâturage de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire et élaboration d'un plan de gestion pastorale à l'échelle des parcelles contractualisées
- Option b : mise en place d'équipements pastoraux nécessaires à la gestion pastorale

LIGNE D'ACTION C – Maintien d'un tissu agricole actif

Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés

Mesures C.1

Mobilisation et maîtrise du foncier

Mesures C.2

Aménagements parcellaires

C.1.1

Veille et animation foncière sur les sites

Ligne d'action/Mesure	C – Maintien d'un tissu agricole actif / C.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / (4.)
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT / Organismes agricoles
Type d'action	Action hors contrats
Montant	Convention d'animation

Objectifs :

- Faire remonter tous les mouvements fonciers à l'intérieur du site à la structure animatrice qui pourra vérifier si les parcelles concernées renferment des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ;
- Inciter à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire au moment de la vente ou de l'acquisition par la SAFALT (préemption), par le rajout d'un cahier des charges de gestion au moment de la rétrocession ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif :

La structure animatrice devra missionner la SAFALT, par le biais d'une prestation de service ;

- Veille foncière : La SAFALT pourrait s'engager à alerter la structure-animatrice pour tout mouvement foncier sur le site, et le cas échéant à permettre à ce que la vente réponde au mieux aux objectifs de conservation du site ;
- Animation foncière : La SAFALT pourrait s'engager à rechercher les moyens de mobiliser des parcelles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de certains projets individuels ou collectifs de gestion des habitats à la demande de la structure animatrice, notamment :
 - o par la mise en place d'échanges ponctuels de parcelles en habitats d'intérêt communautaire : actions complémentaires :
 - C.2.1 – Mise en place de programmes d'échanges fonciers ponctuels
 - C.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme d'échange de foncier ponctuel) ;
 - o par la préemption / rétrocession dans le cadre des missions de la SAFER (soit dans un objectif agricole, soit dans un objectif environnemental).
- Intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans un cahier des charges environnemental : définition d'un cahier des charges environnemental intégrant les engagements de base (bonnes pratiques agricoles) de gestion pastorale sur les habitats d'intérêt communautaire [mesures de référence pour la définition de ce cahier des charges : mesures A.2.4 (Pelouses sèches et landes) et A.2.5 (Prairies naturelles de fauche)].

C.1.2**Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	C – Maintien d'un tissu agricole actif / C.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / (4.) / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce du Damier (1065)
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Collectivités
Type d'action	Action hors contrats
Montant	Convention d'animation
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers

Objectifs :

- Conforter l'utilisation des parcelles à vocation agricole sur le long terme ;
- Rendre incitatif la cession par des conventions d'une durée suffisante pour permettre aux éleveurs d'avoir une gestion à plus long terme de leur système d'exploitation ;
- Inciter les propriétaires à passer par des baux ruraux, plutôt que par des Contrats pluriannuels d'exploitation ou par des contrats de durée encore plus limitée.

C.2.1**Aide au stockage du foncier
dans le cadre d'aménagements parcellaires dans les sites à intérêt
environnemental reconnu**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / (4.)
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure animatrice
Type d'action	Action hors contrats
Montant	Convention d'animation

Objectifs :

- Favoriser les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Favoriser une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire ;
- Constituer une réserve foncière (stock de terre).

C.2.2**Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires dans les sites à intérêt environnemental reconnu**

Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4.
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur / Partenaires	Structure animatrice / SAFALT, Collectivités, Organismes agricoles
Type d'action	Action hors contrats
Montant	Convention d'animation

Objectifs :

- Inciter les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes (notamment pour les échanges de très petites parcelles) ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Favoriser une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire.

C.3.1**Création d'Association Foncière Pastorale**

Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4.
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur / Partenaires	Structure animatrice / SAFALT, Collectivités, Organismes agricoles
Type d'action	Action hors contrats
Montant	Convention d'animation

Objectifs :

- Inciter le regroupement du foncier non agricole en fédérant les propriétaires autour d'un projet collectif commun pour préserver les habitats ouverts et semi-ouvert par une remise en pâturage
- Les propriétaires se fédèrent par la constitution d'une Association Foncière Pastorale
- Les propriétaires restent maîtres de leur(s) bien(s) et délèguent la gestion pastorale à l'Association Foncière Pastorale
- L'Association Foncière Pastorale réalise des travaux et des aménagements sur les parcelles en vue de leur réinvestissement par le pastoralisme. Elle est maître d'ouvrage des travaux et recherche les financements

LIGNE D'ACTION D – Gestion de l'espace

Mesure D.1

Gestion conservatoire

Mesure D.2

Entretien des accès aux parcelles isolées

D.1.1

Acquisitions foncières de milieux remarquables

Ligne d'action/Mesure	D – Gestion de l'espace / D.1 – Gestion conservatoire
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux» 2. Préserver les populations de Damier de la Succise et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / (3.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	Les trois sites concernés

Opérateur / Maître d'œuvre	Structure(s) animatrice(s)
Type d'action	Action hors contrats
Montant	Convention d'animation (temps de travail pour rechercher des financements hors Natura 2000)
Maître d'ouvrage / Partenaires	CEN Midi-Pyrénées, Collectivités locales...

Objectifs :

- Disposer d'un outil permettant de pallier ponctuellement des menaces (abandon, destruction) contre des habitats naturels ou des habitats d'espèces particulièrement remarquables ;
- Contribuer à la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces remarquables sur le site.

Descriptif :

- Les acquisitions foncières seront effectuées sur des surfaces limitées. Il s'agira :
 - soit de parcelles présentant un intérêt essentiel pour les habitats naturels et/ou les espèces d'intérêt communautaire et pour lesquelles une gestion conservatoire particulière est nécessaire mais ne peut être assurée par l'agriculture ou la sylviculture, parce que non justifiée et non rentable économiquement ;
 - soit de parcelles qui ont une valeur démonstrative et qui serviront pour la mise en place d'actions expérimentales ou pédagogiques de gestion.

Conserver la mesure mais rechercher des financements hors Natura 2000 pour sa mise en œuvre

D.2.1

Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire

Ligne d'action/Mesure	D – Gestion de l'espace / D.2 – Entretien des accès aux parcelles isolées
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de Damier de la Succise et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (3.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur/ Maître d'ouvrage	Structure animatrice / Pnr des Causses du Quercy, Collectivités locales
Type d'action	Contrat non agricole non forestier (mesure 7.6.3 du PDRR de Midi-Pyrénées) – A32324P
Montant	Forfaitaire, sur la base de devis
Maître d'œuvre / Partenaires	Parc, collectivités, agriculteurs, propriétaires/ Comité de la randonnée, conseil général

Objectifs :

- Encourager l'entretien des chemins existants qui permettent notamment l'exploitation agropastorale de parcelles d'intérêt communautaire isolées ou difficiles d'accès ;
- Inciter la poursuite de l'exploitation des parcelles de parcours peu rentables économiquement (accès difficile, éloignement, surface exploitable très réduite).

Descriptif :

L'action D.2.1 s'adresse aux propriétaires des chemins (Communes, propriétaires privés...) sur la base d'un engagement à un entretien annuel du chemin contractualisé pendant 5 ans (durée du contrat Natura 2000).

Cet entretien comprend :

- o la taille en épaisseur de la végétation buissonnante bordant le chemin ;
- o le gyrobroyage éventuel de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit.

Le chemin ainsi entretenu doit être praticable par des engins agricoles.

Une option « réouverture » est également proposée, après diagnostic de la structure animatrice, pour le cas de portions de chemins fortement embroussaillés ; l'intérêt de cette réouverture pour la gestion ou la restauration de parcelles en habitats agropastoraux devra être assuré.

LIGNE D'ACTION E – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site

Mesures E.1

Information, sensibilisation générale

Mesures E.2

Information, sensibilisation spécifique

E.1.1

Pérenniser la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'Objectifs et les actions réalisées

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataires	Les propriétaires et exploitants des 3 sites
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre	Prestataire / Structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) de l'actualité des sites ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes pour les bénéficiaires potentiels ;
- Créer un « rendez-vous » annuel d'information, attendu par les destinataires.

Descriptif :

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 8 pages, **quadrichromie**, sur papier couleur, en **12 000** exemplaires.
- Diffusion dans les boîtes aux lettres, y compris stop pub, des foyers des communes concernées par un site Natura 2000 (9 800 boîtes aux lettres).
- Diffusion aux partenaires, communes et communautés de communes concernées par les sites Natura 2000

E.1.2**Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion**

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataire	Les propriétaires et exploitants des 3 sites
Opérateur	Structure animatrice
Maîtrise d'œuvre	Prestataire, structure animatrice

Objectifs :

- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;

Descriptif :

- Édition et diffusion à la mise en œuvre du Document d'objectifs d'une plaquette d'information 4 pages de présentation et de promotion des actions de gestion du site.

Retirer la mesure car action déjà réalisée + La communication autour des mesures de gestion est faite par démarchage et via le bulletin De Site en Site

E.1.3

Création d'une exposition sur les patrimoines naturels ou d'un Livret « Découvrir » à disposition des Communes des sites

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataires	Tous publics

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre / Partenaire	Prestataire, structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Informer les usagers des Communes des sites sur les enjeux de Natura 2000 ;
- Faire connaître la richesse écologique de l'environnement local aux habitants ;
- Promouvoir le Document d'objectifs et le réseau Natura 2000 ;
- Appropriation par les Communes **et les habitants** de la démarche Natura 2000.

Descriptif :

Réalisation de 3 panneaux d'exposition sur les richesses naturelles du site : pelouses, landes et prairies à Damier de la Succise

Ces panneaux peuvent aussi être utilisés pour valoriser les richesses naturelles des autres sites du territoire du Parc car ces enjeux y sont également présents pour la plupart.

OU

Création d'un livret... « Découvrir les papillons », dans la collection « Découvrir » éditée par le Parc. Livret de 32 pages, format A5, quadrichromie.

Diffusion de 3 000 exemplaires.

E.2.1

Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur « Pelouses de Lalbenque »

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.2 – Développement raisonné de la randonnée dans les sites
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (3.) / (4.)
Habitats et espèces concernés	Surtout landes à genévriers et complexe de Pelouses sèches
Zones d'application	Pelouses de Lalbenque (site FR7300915)
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Office de tourisme de Lalbenque / Communauté de Commune du Pays de Lalbenque-Limogne / ADT du Lot / Parc naturel régional des Causses du Quercy

Objectifs :

- Promouvoir le réseau Natura 2000 auprès des randonneurs extérieurs comme des habitants ;
- Sensibiliser le public ;
- Maintenir le multi usage du site tout en « canalisant » les activités de loisirs sur les chemins.

Descriptif :

Pour le site de Lalbenque, il existe plusieurs chemins de randonnées passant dans ou à proximité des zones Natura 2000. Sur ces sentiers :

- création d'une déviation balisée à partir du GR bordant le site pour inviter les randonneurs à pénétrer à l'intérieur par des chemins existants ;
- pour le « Circuit des Châteaux » de la zone des Terriers, intégrer dans le dépliant existant les éléments liés à Natura 2000 et mise en place d'un panneau d'accueil au départ du circuit (charte signalétique du Parc naturel régional des Causses du Quercy)

Conserver la mesure mais rechercher des financements hors Natura 2000 pour sa mise en œuvre

E.2.2

Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 « Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut »

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.2 – Développement raisonné de la randonnée dans les sites
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.)
Habitats et espèces concernés	Surtout landes à genévriers et complexe de Pelouses sèches
Zones d'application	Serres de St Paul, de St Barthélémy et de Pech Tondut (site FR730017)
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Communauté de Communes de Castelnau-Monratier / Communes / CDT

Objectifs :

- Promouvoir le réseau Natura 2000 auprès des randonneurs extérieurs, sensibiliser le public ;
- Maintenir le multi usage du site tout en « canalisant » les activités de loisirs sur les chemins.

Descriptif :

La mise en place d'un sentier de découverte peut se faire sur la zone sud du site (Communes de St-Paul, Flaugnac, Pern) et non sur le noyau isolé au Nord (L'Hospitalet et Le Montat) :

- Repérage et calage d'un circuit permettant de traverser le site à partir des chemins existants ;
- Réalisation d'un dépliant **couleur**, 8 pages en format A5 (A4 plié), diffusé dans les mairies concernées par le site, et dans les offices de tourisme locaux ;
- **mise en place d'un panneau d'accueil au départ du sentier indiquant l'existence du site Natura 2000 (descriptif) sur ce chemin : panneau de type Totem de la charte signalétique du Parc**
- **intégration du circuit dans l'application mobile « Circuits du Lot » de l'ADT**

Conserver la mesure mais rechercher des financements hors Natura 2000 pour sa mise en œuvre

LIGNE D'ACTION F – Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de quantifier l'évolution des habitats et des espèces (suivi, inventaires complémentaires...)

Mesures F.1

Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire

Mesures F.2

Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites

Mesures F.3

Evaluation de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise
(espèce d'intérêt communautaire)

Mesures F.4

Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité des sites

F.1.1**Cartographie et analyse
de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.1 – Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / (4.)
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire primordiaux pour le site (complexes de pelouses sèches et de landes)
Zones d'application	Les trois sites
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Financements	Natura 2000

Objectifs :

- Evaluer quantitativement l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire des sites ;
- Obtenir une carte de l'occupation du sol, en fin de mise en œuvre du document d'objectifs, afin de dresser le bilan des habitats et des différentes utilisations de l'espace (évolution depuis la cartographie des milieux des sites dressée pour l'état des lieux, et réalisée en 1999 / 2000) ;
- Avoir un outil cartographique qui servira de base à la rédaction du deuxième document d'objectifs, et à définir les enjeux à venir.

L'actualisation de la cartographie des habitats a été réalisée en 2010 par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. L'évaluation de l'évolution de l'état de conservation n'a pas été menée.

F.2.1**Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.2 – Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (4.) / 6.
Habitats et espèces concernés	Habitats du complexe de pelouses (6110 / 6210 / 6220)
Zones d'application	Pelouses de Lalbenque (site FR7300915) pour le suivi ; Les trois sites pour des prospections complémentaires.
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Financements	Natura 2000

Objectifs :

- Connaître l'état des populations de 2 papillons d'intérêt patrimonial, l'Aurore de provence et l'Hermite, sur les pelouses de Lalbenque, seul site où les espèces ont été trouvées au moment de l'état des lieux ;
- Estimer l'évolution de ces deux espèces bio indicatrices des milieux très ouverts et évaluer l'état de conservation des habitats de pelouses les hébergeant ;
- Contrôler la présence ou l'absence de ces deux espèces sur les deux autres sites ainsi que sur les zones potentiellement favorables des pelouses de Lalbenque en vue de définir les enjeux du deuxième document d'objectifs.

Eventuellement fusionner l'action avec la mesure F.3.1 « Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires »

Descriptif :

- Inventaires des deux lépidoptères à mener en même temps que l'action F.3.1 (inventaire de l'espèce d'intérêt communautaire « Damier de la Succise ») ;
- Inventaires entomologiques des zones de reproduction connues des deux espèces (site FR7300915) ;
- Inventaires complémentaires sur les zones potentiellement favorables des trois sites
- Rédaction d'un rapport de synthèse accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

F.2.2		Contrôle de l'état de conservation des populations d'oiseaux remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)	
Ligne d'action/Mesure		F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.2 – Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites	
Objectifs généraux visés		4 / Evaluation des résultats	
Enjeux de conservation visés		(1.) / (2.) / (4.) / 6.	
Habitats et espèces concernés		Habitats d'intérêt communautaire primordiaux (6110 / 6210 / 6220 et 5130)	
Zones d'application		Les trois sites concernés par le Docob	
Opérateur		Structure(s) animatrice(s)	
Maître d'œuvre / Partenaires		Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné	
Financements		Hors Natura 2000	

Objectifs :

- Connaître l'état des populations des 6 espèces d'oiseaux nicheurs avérés ou potentiels caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des 3 sites : Pipit rousseline, Bruant ortolan et Oedicnème criard (3 espèces d'intérêt communautaire inscrites à la Directive Oiseaux), Fauvette orphée, Alouette lulu et pie grièche écorcheur (espèces d'intérêt patrimonial) ;
- Estimer l'évolution de ces 6 espèces bio indicatrices des milieux ouverts secs et évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire les hébergeant ;
- Evaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre sur ces habitats naturels d'intérêt communautaire sur la faune qui leur est associée (mis en évidence d'éventuelles baisse des effectifs ou au contraire de recolonisation de nouveaux sites de reproduction).

Descriptif :

- Inventaires ornithologiques sur les trois sites : contrôle des sites de reproduction connus et prospection sur les sites favorables ;
- Rédaction d'un rapport de synthèse et cartographie des couples nicheurs et des contacts.

F.2.3 Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites (recherches d'espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire) et suivi des populations	
Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.2 – Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / 6.
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire primordiaux (6110 / 6210 / 6220 et 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Financements	Hors Natura 2000

Objectifs :

- Intégrer la richesse en Orthoptères des habitats d'intérêt communautaire dans les orientations de gestion ;
- Rechercher les Orthoptères et définir des espèces bio-indicatrice des milieux secs ouverts (notamment présence potentielle d'une espèce de la Directive Habitats, la Magicienne dentelée) ;
- Cartographier les espèces remarquables ou définies comme bio-indicateur ;
- Suivre la répartition de ces espèces afin de caractériser l'état de conservation des habitats à 5 ans.

Descriptif :

- Inventaires sur les trois sites : cartographier les espèces d'Orthoptères remarquables connues sur les sites (Criquet des garrigues, Criquet bariolé, Criquet bourdonneur), et rechercher d'autres espèces;
- Effectuer un suivi des espèces retenues au bout de 5 ans, évaluer l'évolution des populations, produire un rapport de synthèse ;

Conserver la mesure mais rechercher des financements hors Natura 2000 pour sa mise en œuvre car les espèces ne sont pas d'Intérêt Communautaire (inscrits à la directive Habitats)

F.3.1

Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.3 – Evaluation de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire)
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	3.
Habitats et espèces concernés	Damier de la Succise et les habitats de l'espèce
Zones d'application	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne (site FR7300919) (prioritaire) et Pelouses de Lalbenque (site FR7300915) pour le suivi Les trois sites pour les inventaires complémentaires
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine
Financements	Natura 2000

Objectifs :

- Connaître l'état des populations du Damier de la Succise, seule espèce inscrite à l'annexe II de la Directive et réellement bien représentée ;
- Estimer l'évolution des principaux noyaux de population recensés lors de l'état des lieux (sites de Lalbenque, et surtout de Belfort-du-Quercy) et évaluer l'état de conservation des habitats de l'espèce ;
- Rechercher l'espèce sur le site de Saint-Paul-de-Loubressac ainsi que sur les zones potentiellement favorables des sites déjà fréquentés, en vue de définir les enjeux du deuxième document d'objectifs.

⇒ **Eventuellement, fusionner la fiche-action avec la fiche F.2.1**

Descriptif :

- Inventaire à mener en même temps que l'action F.2.1 (inventaires « Aurore » et « Hermite ») ;
- Inventaires entomologiques sur les zones de reproduction connues des deux espèces (deux sites) ;
- Inventaires complémentaires sur les zones potentiellement favorables des trois sites
- Rédaction d'un rapport de synthèse accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

F.4.1 Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites	
Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.4 – Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	6.
Habitats et espèces concernés	<i>Epipactis palustris</i> , <i>Dactylodenia jeanjeanii</i> , <i>Orchis coriophora ssp. Fragrans</i> , <i>Gymnadenia odoratissima</i> et <i>Epipactis atrorubens</i>
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine
Financements	Natura 2000

Objectifs :

- Suivre dans le temps les stations localisées de ces 5 espèces d'Orchidées, en tant qu'éléments majeurs de la richesse floristique des sites (Espèces très rare au niveau local à départemental, dont ces stations constituent souvent les seules connues localement) ;
- Surveiller régulièrement ces stations afin d'éviter leur disparition (pâturage, travaux...), pouvoir intervenir par des actions de gestion localisées en cas de menace de disparition.

Descriptif :

- Cartographier les stations de ces espèces et suivre leur densité (nombre de pied...) tous les deux ans (augmenter le pas de temps entre les suivis ?) ;

F.4.2		Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale (hors Habitats d'intérêt communautaire)	
Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.4 – Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité des sites		
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats		
Enjeux de conservation visés	6.		
Habitats et espèces concernés	Espèces messicoles d'intérêt patrimonial, (Nigelle de France, Pied d'Alouette de Bresse, Nielle des blés, Bleuets, Glaïeul des moissons, Spéculaires) Hors Habitats d'intérêt communautaire (cultures annuelles)		
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob		
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)		
Maître d'œuvre	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné		
Financements	Natura 2000		

Objectifs :

- Un des éléments de la richesse biologique des sites identifiés au cours de l'état des lieux réside dans la présence de nombreuses espèces messicoles rares voire protégées en France. Seule la présence de ces espèces a été révélée, mais sans connaissance précise de leur répartition ni de leur fréquence. Cette action doit donc permettre d'intégrer cette dimension de la biodiversité des sites, afin de prendre en compte de façon globale le patrimoine naturel dans la gestion des sites Natura 2000 ;

Descriptif :

- Inventaires sur les trois sites : rechercher et cartographier les cultures riches en plantes messicoles ;
- Connaître les exploitants des parcelles concernées et pouvoir les sensibiliser à cette richesse étroitement liée aux pratiques agricoles existantes, et très menacées par d'éventuelles modifications de ces pratiques

Remplacer cette fiche par une action de « Suivi des espèces messicoles » ? (puisque inventaire fait par le Parc en 2009.)

Conserver la mesure mais rechercher des financements hors Natura 2000 pour sa mise en œuvre car les espèces visées ne sont pas d'Intérêt Communautaire

LIGNE D'ACTION G – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à J

Mesure G.1

Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs

G.1.1

Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Ligne d'action/Mesure	K – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s) / K.1 – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs
Objectifs généraux visés	Tous
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Autres organismes concernés	Organismes chargés des suivis et des diagnostics, DREAL, DDT, Préfecture

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles, **animations nature, articles de presse, journées de formations, journées Inter-COPILs, articles dans les bulletins municipaux et communautaires...** ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers (**évaluation des incidences**) ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation du Comité de Pilotage Local ; **réunions avec le Président de Copil**
- **Intégration des données bilan dans le logiciel de suivi de l'animation Natura 2000 « SIN2 »**
- **Mise en place d'actions ponctuelles auprès des scolaires (interventions auprès des écoles, lycées, collèges) sur un thème Natura 2000 (habitats et espèces d'Intérêt Communautaire du site)**

Descriptif :

Cette fiche action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre par la structure animatrice de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le Document d'Objectifs.

Modalités d'application de l'action :

- Convention pluriannuelle entre la structure-animatrice et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.